



Plan sur l'accessibilité 2024-2027

Table des matières

1. Renseignements généraux.....	3
1.1 Préambule	3
1.2 Informations générales sur l'entreprise	4
1.3 Aperçu de la démarche de SETTE	5
1.4 Collaboration avec Vidéotron/Québecor	5
1.5 Processus de rétroaction	5
2. Prise en compte des principes de la Loi canadienne sur l'accessibilité.....	6
3. Consultations des personnes et des organismes.....	7
3.1 Rétroactions reçues via les rencontres de l'ACT	7
3.2 Rétroaction dont s'est inspirée SETTE afin de prioriser ses initiatives.....	7
4. Obligations de SETTE.....	9
5. Politiques, programmes, pratiques et services de Sette	10
5.1 L'emploi	10
5.2 L'environnement bâti, et l'acquisition de biens, de services et d'installations	11
5.3 Les technologies de l'information et des communications (TIC)	12
5.4 Les communications autres que les TIC	12
5.4.1 Communications avec les clients.....	13
5.5 La conception et la prestation de programmes et de services	13
5.6 Le transport	13
6. Conclusion	14

1. Renseignements généraux

1.1 Préambule

SETTE offre des services de mise en ondes de chaînes télévisuelles et de gestion d'actifs multimédias. Elle offre également des services de postproduction complémentaires comme la localisation, l'accessibilité média et la distribution numérique.

Depuis plus de 40 ans, SETTE évolue aux côtés de ses clients dans un univers médiatique en constante transformation. Au fil des ans, elle a toujours travaillé à être plus qu'une simple maison de services, s'engageant à être un collaborateur fiable, respectueux et innovateur qui offre toujours des solutions pertinentes aux besoins du moment.

Afin de s'assurer que l'ensemble de sa clientèle bénéficie de la même qualité de service, SETTE désire répondre aux besoins spécifiques des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles.

Soucieuse de mieux comprendre le profil de cette clientèle, SETTE s'est impliquée auprès de ses compagnies sœurs de la famille de Québecor dans les consultations auprès de divers organismes canadiens et québécois qui défendent les droits des personnes en situation de handicap.

Fort de cette collaboration, SETTE présente aujourd'hui son plan triennal sur l'accessibilité. Il décrit les initiatives qui visent à éliminer les obstacles auxquels font face sa clientèle et ses employés et employées.

Après des consommateurs, SETTE s'engage à :

- Faciliter l'accès à ses services ;
- Offrir une expérience optimale à ses clients, en limitant au maximum les obstacles auxquels ils pourraient faire face ;
- Demeurer à l'affût des meilleures pratiques en matière d'accessibilité et d'inclusivité ;
- Tenir compte des enjeux d'accessibilité dans ses décisions, de façon à améliorer sans cesse l'expérience et la satisfaction de sa clientèle,

notamment celle qui vit avec des limitations fonctionnelles.

En ce qui concerne ses employés et employées, SETTE prend les mesures nécessaires pour leur offrir un milieu de travail qui favorise l'équité, la diversité et l'inclusion. Ainsi, elle entend encourager l'embauche de personnes vivant avec des limitations fonctionnelles. L'entreprise considère qu'il est important de leur garantir les mêmes opportunités afin qu'elles puissent se réaliser et se sentir soutenues dans leur environnement de travail.

Soulignons que SETTE désire poursuivre son étroite collaboration avec les différents organismes impliqués jusqu'ici. En créant des liens durables, elle s'assure que ses actions répondent le mieux possible aux besoins évolutifs des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles. Cette collaboration continue sera précieuse dans le déploiement de ses prochaines initiatives.

Le plan triennal inclut les actions amorcées à ce jour et à venir afin d'éliminer les obstacles à l'accessibilité. L'entreprise mise sur une approche qui pourrait être modifiée et bonifiée en fonction du contexte dans lequel elle gère ses activités.

À noter que ce document respecte les normes prévues dans les lignes directrices pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) validées dans Adobe Acrobat version 2023.

Il est aussi possible d'utiliser les fonctionnalités des applications de lecture des PDF pour ajuster l'affichage du document et en faciliter la lecture.

1.2 Informations générales sur l'entreprise

En date du 30 septembre 2024, SETTE comptait 30 employés et employées qui veillaient à satisfaire plus de 200 clients œuvrant dans différentes sphères de l'industrie de la production médiatique et de l'audiovisuel. Sa clientèle est répartie à travers le Canada et à l'étranger.

1.3 Aperçu de la démarche de SETTE

SETTE a collaboré avec Québecor/Vidéotron à une réflexion sur la prestation de services que l'entreprise offre à sa clientèle vivant avec des limitations fonctionnelles et sur les améliorations qu'elle pourrait y apporter.

Afin d'élaborer son premier plan sur l'accessibilité, SETTE a ainsi pu compter sur la démarche ci-haut mentionnée et sur la collaboration de l'équipe de projet Québecor/Vidéotron et de ses membres. Cette équipe est formée de personnes motivées et soucieux de faire avancer la cause de l'accessibilité au sein de l'organisation.

1.4 Collaboration avec Vidéotron/Québecor

SETTE a pu profiter de l'expertise d'un comité multisectoriel de Québecor et de Vidéotron pour le développement de politiques et de programmes sur l'accessibilité.

Certaines personnes qui ont participé au comité multisectoriel vivent elles-mêmes avec des limitations fonctionnelles ou ont un proche qui présente une incapacité. Les expériences de ces personnes ont été particulièrement bénéfiques aux travaux du comité. De même, plusieurs membres se sont investis dans des initiatives relatives à la diversité et à l'inclusion des groupes en quête d'égalité chez Québecor et Vidéotron. Leur participation a favorisé l'adoption d'une approche plus inclusive et intersectionnelle.

1.5 Processus de rétroaction

Avec la publication de son plan, Sette mettra en place un processus de rétroaction conforme aux conditions requises par le CRTC. Les personnes vivant avec un handicap, ainsi que les groupes et les organismes qui les représentent, pourront faire part de leurs commentaires sur les barrières auxquelles elles font face via l'adresse courriel info@sette.com aussi disponible à la section « Accessibilité » du site Web de Sette. Steve Desgagné, directeur principal sera responsable de recevoir la rétroaction.

2. Prise en compte des principes de la Loi canadienne sur l'accessibilité

En 2019, le gouvernement canadien a adopté la Loi canadienne sur l'accessibilité. Elle est destinée à faire du Canada, d'ici 2040, un pays sans obstacles pour les personnes en situation de handicap. Cette loi reconnaît sept principes clés :

- Le droit de toute personne d'être traitée avec dignité.
- Le droit de toute personne à l'égalité des chances d'épanouissement.
- Le droit de toute personne à un accès exempt d'obstacles et à une participation pleine et égale à la société.
- Le droit de toute personne à l'autonomie décisionnelle, avec ou sans aide.
- La participation des personnes en situation de handicap à l'élaboration et à la conception des politiques, des programmes, des services et des structures.
- La prise en compte des handicaps et des formes multiples et intersectionnelles de discrimination et de marginalisation qui y sont associées dans l'élaboration des politiques, des programmes, des services et des structures.
- L'atteinte du niveau d'accessibilité le plus élevé qui soit pour les personnes en situation de handicap par l'élaboration et la révision de normes d'accessibilité.

Vidéotron a tenu compte des principes décrits précédemment dans la préparation de son plan sur l'accessibilité, tel qu'il est expliqué dans le présent document.

3. Consultations des personnes et des organismes

Pour être en mesure d'identifier et de prioriser des initiatives pertinentes, qui répondent aux besoins et aux attentes des clientèles visées, SETTE s'est inspirée des rencontres organisées par Vidéotron visant à favoriser la participation de personnes en situation de handicap. SETTE a tenu compte de leur rétroaction lors de l'élaboration de son plan sur l'accessibilité.

3.1 Rétroactions reçues via les rencontres de l'ACT

Des rencontres organisées par l'Association canadienne des télécommunications (ACT), dont Vidéotron est membre, ont eu lieu en août 2022.

Ces rencontres ont permis de partager les résultats des consultations menées par l'ACT. L'association a sondé divers groupes, communautés et organismes travaillant avec ou pour les personnes en situation de handicap. Ces consultations ont mené à l'identification de plusieurs préoccupations qui touchent l'ensemble de l'industrie des télécommunications.

3.2 Rétroaction dont s'est inspirée SETTE afin de prioriser ses initiatives

SETTE a tenu à s'assurer de la pertinence de son plan triennal. Afin de vérifier que son plan sur l'accessibilité réponde adéquatement aux besoins de l'ensemble de sa clientèle, SETTE s'est inspirée des actions mises de l'avant par Vidéotron, qui a rencontré des organismes représentant la grande majorité des personnes vivant avec divers types de limitations pour obtenir leur rétroaction sur la version préliminaire de son plan. Durant les rencontres, les membres de l'équipe ont pu être à l'écoute de préoccupations des représentants des organismes. Elles ont donné lieu à des échanges riches et constructifs. La rétroaction étoffée de la part des organismes a servi à bonifier notre plan. Pour maintenir la proximité avec les organismes et leurs ressources expertes, afin d'assurer le suivi de l'avancement et l'évolution des plans de l'organisation, l'équipe

multisectorielle leur a proposé la mise sur pied d'une gouvernance.

Liste des organismes consultés

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)

Type de limitation : toutes

Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ)

Type de limitation : toutes

Association québécoise des personnes de petite taille (AQPPT)

Type de limitation : physique

Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB)

Type de limitation : visuelle

Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (REQIS)

Type de limitation : auditive

4. Obligations de SETTE

En tant qu'entreprise de radiodiffusion, SETTE fait l'objet d'une surveillance régulière par le Bureau du commissaire à l'accessibilité pour se conformer aux exigences de la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA) et du Règlement canadien sur l'accessibilité (RCA). L'objectif est d'identifier, d'éliminer et de prévenir dès maintenant les obstacles auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap.

À cet égard, SETTE prend en compte les enjeux soulevés lors des consultations sur l'accessibilité, tant chez Vidéotron que dans l'industrie, et fait usage des rétroactions concernant ses secteurs d'activités afin d'enrichir ses pratiques et d'alimenter les initiatives de son plan triennal sur l'accessibilité. De plus, SETTE favorise la communication avec ses clients par un processus de rétroaction concernant les enjeux d'accessibilité.

Enfin, SETTE est assujettie à diverses lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux, tels que la Loi canadienne sur les droits de la personne, la LCA/RCA et la Loi sur l'équité en matière d'emploi, visant à garantir la participation pleine et entière des personnes en situation de handicap dans la société.

5. Politiques, programmes, pratiques et services de Sette

La Loi canadienne sur l'accessibilité établit différents domaines dans lesquels les organisations doivent intervenir de façon prioritaire, afin de veiller à la reconnaissance et à l'élimination des obstacles auxquels les personnes en situation de handicap – leurs employés et employées ou leurs clients – font face.

Nous détaillons ci-dessous les principales initiatives de Sette liées à l'accessibilité, relativement à :

- L'emploi.
- L'environnement bâti, et l'acquisition de biens, de services et d'installations.
- Les technologies de l'information et des communications (TIC).
- Les communications, autres que les technologies de l'information et des communications.
- La conception et la prestation de programmes et de services.
- Le transport.

L'échéancier de réalisation des initiatives a été classé en 3 catégories : court terme, moyen terme et long terme.

5.1 L'emploi

SETTE vise à assurer un milieu de travail qui favorise l'équité, la diversité et l'inclusion à l'ensemble de sa main-d'œuvre. L'entreprise est consciente que la pluralité des expériences personnelles de ses employés et employées contribue grandement à enrichir sa culture et ses réalisations, et qu'il importe que la diversité de ses clients y soit représentée adéquatement.

En mettant l'accent sur les compétences, les qualifications et l'expérience des candidats et candidates, SETTE s'assure que chaque individu a une chance égale de réussir, indépendamment de son origine, de son genre

ou de toute autre caractéristique personnelle. Cette approche permet de constituer une équipe riche en perspectives variées, ce qui est essentiel pour innover et exceller.

Par l'entremise de sa collaboration avec Vidéotron, les gestionnaires de SETTE ont accès à un parcours de formation sur les biais inconscients pour les sensibiliser aux biais cognitifs pouvant influencer dans les prises de décisions au quotidien. Le guide « Recruter éthiquement » a également été élaboré en vue d'être accompagné du déploiement d'une formation en 2025.

5.2 L'environnement bâti, et l'acquisition de biens, de services et d'installations

Québecor et ses filiales possèdent actuellement des établissements dans différentes régions. Bien que Québecor se soit dotée d'un guide de normes d'aménagement qui respecte le Code national du bâtiment, le contexte spécifique (année de la construction, ville ou province, géolocalisation, etc.) de chacun des établissements, le respect de toutes les normes, dans ce contexte, est un défi que l'entreprise se doit de relever.

Objectif global : Respect des normes de conception sans obstacles pour l'établissement de SETTE

Par une amélioration des pratiques d'aménagement visant à favoriser l'accessibilité

EN COURS Intégration dans les cahiers de charges des normes de conception sans obstacles et d'accessibilité pour les différents types de limitations.

EN COURS Mise à niveau des environnements bâtis, actuels et futurs, dans le respect des normes, pour assurer la conformité de l'aménagement des lieux dont l'entreprise est propriétaire et ceux dont elle est locataire.

5.3 Les technologies de l'information et des communications (TIC)

À ce jour, aucune section spécifique à l'accessibilité n'est disponible sur le site Web de SETTE. L'entreprise souhaite introduire et en développer une qui sera disponible pour l'ensemble de sa clientèle.

Objectif global : Optimisation de l'accessibilité des contenus en vue de leur utilisation.

Par la création d'une section sur l'accessibilité sur notre site Web

COURT TERME Ajout d'une section Accessibilité à notre sites Web.

COURT TERME Ajout d'une possibilité de donner de la rétroaction via courriel ou formulaire.

Par la conformité de notre site Web à la norme WCAG

LONG TERME Inclure les principes d'accessibilités (normes WCAG) dans l'évolution de notre site Web.

5.4 Les communications autres que les TIC

Les contenus informatifs concernant les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles, comme la sensibilisation à leur réalité, les pratiques lors des interactions avec ces clientèles, sont très peu portés à la connaissance de nos employés et employées. SETTE veut remédier à cette situation grâce à une série d'initiatives de communication, de formation et de documentation qui visent l'ensemble du personnel.

Objectif global : Sensibilisation du personnel aux défis auxquels font face les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles, pour optimiser leur savoir-faire et leur savoir-être dans la gestion des interactions avec ces clientèles.

Par le déploiement de plans de communication à l'échelle de l'entreprise, donnant de la visibilité aux initiatives incluses dans le Plan sur l'accessibilité

COURT TERME Mettre à la disposition des employés le lexique sur l'accessibilité et le guide des bonnes pratiques développés par Québecor et Vidéotron.

5.5 Communications avec les clients

Cette section ne s'applique pas à SETTE dans le cadre de ses opérations actuelles.

5.6 La conception et la prestation de programmes et de services

Cette section ne s'applique pas à SETTE dans le cadre de ses opérations actuelles.

5.7 Le transport

Cette section ne s'applique pas à SETTE dans le cadre de ses opérations actuelles.

6. Conclusion

Toutes les personnes sont importantes pour SETTE. L'entreprise est résolue à écouter ses différentes clientèles et à prendre les mesures nécessaires pour améliorer ses produits et services. SETTE continue de travailler en collaboration avec les différents secteurs de l'entreprise principale Québecor/Vidéotron : en s'inspirant de ses pratiques exemplaires, SETTE sera en mesure d'offrir une expérience client inclusive et satisfaisante pour tous.

SETTE reconnaît que le plan représente seulement un premier pas vers une accessibilité sans barrières pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. L'entreprise privilégie une approche progressive et évolutive en matière d'accessibilité. Elle tient compte des besoins et des contributions de ses collaborateurs, de ses clientèles et de ses employés et employées. Conformément à la Loi canadienne sur l'accessibilité, SETTE publiera un plan sur l'accessibilité tous les trois ans et communiquera dans un rapport d'étape annuel des mises à jour sur ses initiatives et ses consultations, ainsi que sur les progrès réalisés. Un premier rapport annuel sera publié en 2024, et la première mise à jour en 2025.

Tout au long des prochaines étapes, SETTE entend maintenir une étroite collaboration avec les organismes qui représentent les intérêts et défendent les droits des personnes en situation de handicap. L'entreprise souhaite tisser des liens durables avec tous les organismes qui se sont investis dans sa démarche jusqu'à présent.